



## Le Département des Deux-Sèvres recrute : **Un(e) animateur(rice) "JO Mobile" (F/H)**

Recrutement par voie contractuelle - CDD de 4 mois  
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Au nord de la Région Nouvelle-Aquitaine, entre Loire et océan, à 1h50 de Paris en TGV et 30 minutes du littoral, le Département des Deux-Sèvres bénéficie d'un environnement attractif et d'un cadre de vie agréable, connecté et dynamique.

Acteur de proximité au coeur de la vie de ses 375 000 habitants, le Département des Deux-Sèvres emploie près de 1 800 agents dans plus de 150 métiers différents, agissant au quotidien au service des usagers et du territoire.

Le 2 juin 2024, les Deux-Sèvres accueilleront la Flamme olympique. Cette journée sera singulière et historique pour chacun d'entre nous. Le Département et plus précisément 7 villes deux-sévriennes seront sur le passage de ce défilé sportif.

Dans ce contexte, le rôle de l'animateur consistera à :

- Parcourir à travers notre véhicule dénommé "JO Mobile" les villes étapes du passage de la Flamme olympique
- Représenter le Département des Deux-Sèvres et informer les habitants sur cet évènement fabuleux et spectaculaire : animation de stand, distribution de flyers...

Cette mission est faite pour vous si :

- Vous disposez d'une certaine sociabilité et d'un attrait pour l'échange et la communication
- Vous êtes dynamique, énergique et autonome
- Vous êtes disponible notamment les week-ends pour un CDD de 4 mois à pourvoir de mars à juin 2024
- Vous avez une expérience réussie significative dans l'animation commerciale, point de vente ou encore dans l'évènementiel
- Vous avez le permis (B)

**Si cette offre vous intéresse, adressez-nous au plus vite votre candidature (CV, lettre de motivation) par mail à [recrutement@deux-sevres.fr](mailto:recrutement@deux-sevres.fr)**

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Stéphane FORAGE au 05.49.06.79.80*

Le Département s'engage dans une politique d'accueil des personnes reconnues travailleurs handicapés.